



**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE:

Lors d'une séance publique qui se tiendra à la salle du conseil de la municipalité de Namur située au 535, route 323, Namur, Québec J0V 1N0, le 12 août 2017 à 19h30, les membres du conseil étudieront la demande de dérogation mineure suivante:

Une demande de dérogation mineure a été déposée au Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de permettre une situation dérogatoire pour une propriété sise au 1313, chemin Marcel-Dardel sur le lot 4 675 114 au cadastre du Québec. Il y a un empiètement de 3 mètres au bâtiment accessoire existant et à son agrandissement prévu soit, une allonge sur le côté ouest de 14 pieds dans la marge, donc le bâtiment sera à 7 mètres au lieu du 10 mètres de la marge de recule avant, en dérogation de notre règlement de zonage numéro 98-126.

À cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Namur ce 13^e jour de juillet 2017

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cathy Viens'.

Cathy Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière